

3RSJ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège Social : 789 Rue Max Planck
31670 – LABEGE
803 271 857 R.C.S TOULOUSE

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

Les associés de la société 3RSJ, dénommée en tête des présentes (ci-après la Société), à savoir :

Monsieur Julian BUCHAILLOT, propriétaire de	160 parts sociales
La société RFM HOLDING, propriétaire de	340 parts sociales
La société PEP INVESTMENT, propriétaire de	245 parts sociales
La société OUAT CIE propriétaire de	255 parts sociales

Totalisant ensemble 1 000 parts sur les 1 000 parts sociales composant le capital social de la Société.

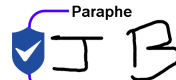
Les associés, ont pris acte, par le présent acte unanime, établi sous seing privé, les décisions ci-après ayant pour objet :

- ***Agrément d'une cession de parts,***
- ***Mise à jour des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de la cession,***
- ***Autorisation d'un projet de nantissement de parts sociales sous condition suspensive de la réalisation définitive de la cession,***
- ***Démission du Gérant et Nomination d'un nouveau gérant,***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

Le Gérant expose aux associés que :

La société PEP INVESTMENT a manifesté sa volonté de céder 150 parts sociales de la Société 3RSJ lui appartenant moyennant le prix unitaire de Cinq Cents cinquante (550) euros à la société E.C.9, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 1 Rue Georges Brassens (31320) CASTANET TOLOSAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 943 322 842, représentée par Monsieur Cyril DAUFRESNE.

Pour respecter les prescriptions de l'article 15 des statuts, le Gérant soumet à l'agrément des associés la cession de parts susmentionnée.

Paraphe DS Paraphe Paraphe
   

De plus, pour financer cette opération, la société E.C.9 souhaite obtenir un financement de 77 000 euros. Pour l'obtention dudit financement, des garanties sont demandées par la banque.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte du souhait de la société PEP INVESTMENT de céder 150 parts sociales numérotées de 341 à 425 et de 671 à 735 sur les 245 lui appartenant dans la société à la société E.C.9.

Les associés agréent la cession de parts ci-dessus envisagée et la société E.C.9 en qualité de nouvelle associée.

La présente cession sera réalisée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

DEUXIEME DECISION

Les associés et chaque associé pris individuellement décident de renoncer expressément au bénéfice des dispositions de l'article 15 des statuts relatives à la notification du projet de cession. Les associés et chaque associé pris individuellement renoncent en conséquence à invoquer toute nullité de ce chef et confirment la validité de l'acte de cession malgré le non-respect des dispositions de l'article 15 des statuts.

TROISIEME DECISION

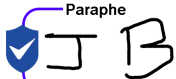
En conséquence de la décision précédente, et sous réserve de la réalisation définitive de la cession ci-dessus visée, la collectivité des associés décide de modifier l'article 8 des statuts dont la rédaction serait désormais la suivante :

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- *La société RFM HOLDING
à concurrence de Trois Cent Quarante parts
numérotées de 1 à 340, ci 340 parts*
- *Monsieur Julian BUCHAILLOT
à concurrence de Cent Soixante parts
numérotées de 511 à 670, ci 160 parts*

Paraphe DS Paraphe Paraphe

- *La société E.C.9*
à concurrence de Cent Cinquante parts
numérotées de 341 à 425 et de 671 à 735 ci 150 parts
- *La société PEP INVESTMENT*
à concurrence de Quatre Vingt-Quinze parts
numérotées de 736 à 830 ci 95 parts
- *La société OUAT CIE*
à concurrence de Deux Cent Cinquante Cinq parts
numérotées de 426 à 510 et de 831 à 1000 ci 255 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1000 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

QUATRIEME DECISION

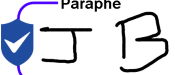
Dans le cadre du prêt bancaire demandé par la société E.C.9, l'organisme prêteur lui demande comme garantie de bénéficier d'un nantissement sur les 150 parts sociales qu'il va acquérir.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet formé par la société E.C.9 d'affecter en nantissement au profit de la banque LCL les 150 parts sociales qu'il va acquérir, et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession, décide de donner son consentement à ce nantissement et agréé en qualité de nouvel associé l'éventuel adjudicataire en cas de vente forcée des parts sociales.

La collectivité des associés s'engage à ne pas hypothéquer ni aliéner de quelque manière que ce soit les immeubles dépendant de l'actif social et à ne pas affecter en nantissement ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la société, sans l'accord préalable et écrit du LCL tant que les parts sociales seront nanties.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Romain PEYROLE de ses fonctions de Gérant laquelle prendra effet à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau gérant et pour une durée illimitée :

Paraphe  DS  Paraphe  Paraphe 

Monsieur Cyril DAUFRESNE

Né le 19 Novembre 1984 à St Maur des Fossés (94)
Demeurant à CASTANET TOLOSAN (31320) 1 Rue Georges Brassens.

Le gérant exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Cyril DAUFRESNE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé par aucune interdiction ou incompatibilité l'empêchant d'exercer ce mandat.

SIXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Régularisé par voie électronique

La société RFM HOLDING
Représentée par M Romain MAGNAUDET

Le

DocuSigned by:
 Romain MAGNAUDET
80A2699CA79B41D...

La société OUAT CIE
Représentée par M Romain ROUXEL

Le

Signé par :
 Romain ROUXEL
FBDD56BA29D7420...

La société PEP INVESTMENT
Représentée par M Romain PEYROLE

Le

Signé par :
 Romain Peyrole
B98BA1E8F847416...

M Julian BUCHAILLOT

Le

Signé par :
 J B
ABD87EB8E0C4452...

M Cyril DAUFRESNE
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Le

Signé par :
 CYRIL DAUFRESNE
A4A1AD8293E94EF...